

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Vendeuvre-sur-Barse

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
17	14	14 + 3 pouvoirs

Date de convocation

17 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil municipal, sous la présidence de **Marielle CHEVALLIER**, Maire.

Présents : **CHEVALLIER Marielle, BIDEAUX Nicolas, LEITZ Bernadette, DUTHEIL David, GUILBAUD Laurine, de MARGERIE Dominique, MAILLET Gérard, CHENET Alain, CHAPELLIER Claudine, CHAPOTEL Christian, KEPA Nicolas, JUBERTIE Christiane, BOUTOUX Eric, LEFRANC Claudine.**

Absents : .

Représentés : **CUISINIER Philippe pouvoir donné à BIDEAUX Nicolas, DANISKAN Binnaz pouvoir donné à GUILBAUD Laurine, ROUSSEAUX Malory pouvoir donné à CHAPOTEL Christian.**

Madame CHAPELLIER Claudine a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Vente d'un camion communal - conditions
N° de délibération : 2025_090

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	3	17	0	0	0

Rapporteur : Mme le Maire

La commune de Vendeuvre-sur-Barse est propriétaire d'un camion Renault MASTER diesel, mis en circulation en mars 2003, qui comptabilise environ 190 000kms au compteur.

La commune souhaite s'en séparer et organise à ce titre une vente.

Le camion a fait l'objet du contrôle technique obligatoire. Il est à vendre en l'état.

- Il est proposé au conseil municipal de procéder à sa vente aux conditions suivantes :
- Vente du 1^{er} décembre 2025-8h au 15 décembre 2025-12h,
 - Mise à prix : 1 500€,
 - Dépôt des offres dans l'urne en mairie aux horaires d'ouverture de la mairie
 - Une seule offre par foyer, même nom ou même adresse,
 - Pas de mandataire, chaque soumissionnaire doit effectuer une offre en son nom propre,
 - Constitution d'un jury de 3 conseillers municipaux pour attribuer l'offre au mieux disant, la personne ayant fourni la meilleure offre financière sera attributaire.
 - Ouverture des plis et attribution le 15 décembre 2025- 18h en présence du public.
 - En cas d'égalité entre les meilleures offres, un tirage au sort sera effectué aussitôt.
 - Le véhicule ainsi que le contrôle technique sont visibles auprès du Responsable des Services Techniques ou son représentant jusqu'à la clôture de la vente
 - L'information de la vente sera effectuée par les réseaux sociaux, par affichage sur les panneaux communaux et dans les commerces l'acceptant.
 - La presse sera sollicitée pour une insertion en page locale.

Le rapporteur entendu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à la vente du Renault MASTER selon les conditions énumérées ci-dessus

DESIGNE comme membre du jury pour l'ouverture des plis et l'attribution des offres :

- Gérard MAILLET
- Claudine CHAPELLIER
- Claudine LEFRANC

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 25 novembre 2025
Marielle CHEVALLIER,
Maire



Marielle CHEVALLIER

Marielle CHEVALLIER
2025.11.25 14:33:56 +0100
Ref:9921091-14958087-1-D
Signature numérique
place du 11 novembre